L'ABEILLE.

PAR BULLETT, MAGON & CO.,
No. 31, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Journal quotidien, vingt-six francs par an.
Journal de la compagnie, quatre par semaine, une année entière.

Les termes de l'abonnement sont invariables, soit chez nous, soit chez nos correspondants de la part de ceux qui ne nous auront pas prévenus de la fin de l'abonné, 1 mois après l'expiration, sous peine d'être poursuivis comme ayant fait un nouvel abonnement.

ANNONCES. Une annonce de 10 lignes insérée dans le journal pour la première fois, coûte 1 piastre, et 50 centimes pour chaque insertion subséquente.

ABONNEMENS pour les annonces, tableaux, placards et prospectus, à un prix modéré.

Les annonces pour Paris, Bâtiment de commerce, Compagnies d'Assurances, Ventes de navires, Naufrages, Relâches, Départs, Arrivées, Avis de la Bourse, Cours de la place, les actes de naissance, mariage et décès, sont insérées aux conditions ordinaires.

Les annonces ne sont insérées que par intervalles, à moins de marché spécial.

Le prix des annonces ne peut être réduit.

Les annonces qui exigent de la place extraordinaire, des tableaux, des vignettes, des planches, etc., paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'abonnés.

Les annonces qui exigent de la place